



**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 20/229 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE DE CORSE  
AUX INTERVENTIONS DE RELANCE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE  
MEDITERRANEE ET CORSE(RMC)**

**CHÌ APPROVA A CUNTRIBUZIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA  
A L'INTERVENZIONE DI RILANCIU DI L'AGENZA DI L'ACQUA RODANU  
MEDITERRANIU E CORSICA (RMC)**

**SEANCE DU 22 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt deux décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Pascale SIMONI  
Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA  
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Chantal PEDINIELLI  
M. Pierre-José FILIPPETTI à M. François BENEDETTI  
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA  
M. Paul LEONETTI à Mme Pascale SIMONI  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Julien PAOLINI

M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
M. François ORLANDI à M. Antoine POLI  
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. Antoine POLI  
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
Mme Catherine RIERA à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Anne PIERI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/152 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les partenariats à mettre en œuvre dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** l'accord-cadre et la convention d'application relative au cofinancement des opérations de gestion durable des services d'eau et du rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires 2019-2024,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (60) : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la mise en place dans les meilleurs délais de la contribution de la Collectivité de Corse aux interventions de relance de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse dont elle prend acte.

### **ARTICLE 2 :**

**DECIDE** d'inscrire sur les autorisations de programme disponibles au titre du présent exercice au programme 3144 dédié aux aides à l'eau potable et l'assainissement les opérations suivantes :

- |   |             |
|---|-------------|
| - ACQUA PUBBLICA  |             |
| Renouvellement de canalisations en amiante ciment   | 141 000 €   |
| - CAPA  |             |
| Poste de refoulement Emmanuel Arène   | 62 842 €    |
| Raccordement des eaux usées d'AFÀ à la station de Campu dell'Oru  | 414 750 €   |
| Réhabilitation des réservoirs d'eau potable et renouvellement des réseaux en amiante ciment d'Aiacciu 1 <sup>ère</sup> tranche    | 240 000 €   |
| - Opérations ponctuelles participant à garantir la conformité sanitaire de la production en eau potable dans les communes rurales | 1 000 000 € |

**Montant global affecté** **1 858 592 €**

### **ARTICLE 3 :**

**ARRETE** les mesures complémentaires suivantes pour parfaire le financement des opérations d'eau potable et d'assainissement instruites au titre de l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau :

- Construction de stations d'épuration : l'assiette éligible retenue par la Collectivité de Corse pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 500 EH est portée à 2 000 €/EH maximum.
- Construction de réservoirs d'eau potable : le règlement d'aide du schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif corse sera modifié pour prendre en compte sous certaines conditions la construction stricto sensu des réservoirs non éligibles à l'accord-cadre.

**ARTICLE 4 :**

**DEMANDE** à l'Agence de l'Eau RMC de consacrer au titre de son appel à projets Rebond une enveloppe adaptée aux projets présentés par les maîtres d'ouvrage insulaires et d'examiner les possibles modalités de prise en compte au titre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention des mesures complémentaires susvisées.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 22 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNTRIBUZIONE DI A CULLETTIVITA DI CORSICA A  
L'INTERVENZIONE DI RILANCIU DI L'AGENZA DI  
L'ACQUA RODANU MEDITERRANIU E CORSICA (RMC)**

**CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE DE CORSE AUX  
INTERVENTIONS DE RELANCE DE L'AGENCE DE L'EAU  
RHONE MEDITERRANEE ET CORSE(RMC)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les interventions classiques de notre Collectivité dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement relèvent essentiellement de l'accord-cadre Agence de l'Eau / Collectivité de Corse au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024 (complétées après concertation par des aides provenant du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse (SADPMC) ou de la dotation quinquennale).

Depuis sa mise en place, le PEI a permis de parfaire les plans de financement de projets éligibles à l'Agence de l'Eau selon les mêmes critères d'éligibilité.

### **Les plans de relance mis en œuvre par l'Agence de l'Eau**

Suite aux consignes de l'Etat pour relancer l'économie dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, l'Agence de l'Eau a mis en œuvre deux dispositifs spécifiques qui, concrètement, rendent essentiellement possible le financement de projets présentés par ACQUA PUBBLICA (CAB), la communauté de communes Marana Golu, la CAPA, la communauté de communes de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu et certaines communes non classées en zone de revitalisation rurale, non éligibles compte tenu de leur caractère urbain, aux interventions classiques du 11<sup>ème</sup> programme :

#### - Appel à projets Rebond

Sur ses propres enveloppes du 11<sup>ème</sup> programme, l'Agence a lancé un appel à projets (AAP) Rebond pour 2020-2021 de 180 M€ permettant d'élargir ses aides ZRR (zone de revitalisation rurale) à toutes les collectivités, d'aider notamment la lutte contre la pollution pour les industriels ou encore la construction de stations de traitement d'eau potable sous forme d'avance remboursable.

Les opérations concernées doivent être engagées en 2021.

Le taux d'intervention de l'Agence est normalement fixé à 50 %. La participation de notre Collectivité au financement de ces opérations s'établira donc à 30 % et sera attribuée au cours des programmations classiques élaborées en concertation avec l'Agence de l'Eau au titre de l'accord-cadre et imputée au Programme 3144 dédié à ce domaine d'intervention.

D'ores et déjà un projet de la CAPA a été retenu en cette fin d'année 2020 :

Poste de refoulement Emmanuel Arène HT	209 472 €
Subvention AAP Rebond 50 %	104 736 €
<i>Participation CdC 30 %</i>	<i>62 842 €</i>

- France Relance

Le plan France Relance de l'Etat comporte au sein du volet « écologie » :

- une enveloppe de 300 M€ pour « Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer », sur laquelle l'Agence de l'eau s'est vu confier la gestion de 63 M€ pour les bassins Rhône Méditerranée et de Corse.

Les conditions d'attribution sont pratiquement identiques à celles de l'AAP Rebond avec une contrainte complémentaire :

Les opérations concernées doivent être engagées en 2021 et soldées avant fin 2023.

- Une enveloppe de 250 M€ pour « la biodiversité sur les territoires, la prévention des risques et le renforcement de la résilience » avec marginalement 2,5 M€ alloués à la l'Agence de l'eau RMC.

En ma qualité de Président du Comité de Bassin de Corse, Conca di Corsica, j'ai été informé par l'Agence de l'Eau des opérations retenues à ce titre lors du conseil d'administration du 15 octobre 2020 (courrier ci-joint), dont plus précisément en Corse :

ACQUA PUBLICA

Renouvellement canalisations amiante ciment HT	470 000 €
France Relance 50 %	235 000 €
<i>Participation attendue CdC 30 %</i>	<i>141 000 €</i>

CAPA

Raccordement des eaux usées d'AFÀ à la station de Campu dell'Oru HT	1 382 500 €
France relance 50 %	691 250 €
<i>Participation attendue CdC 30 %</i>	<i>414 750 €</i>

Réhabilitation des réservoirs d'eau potable suite au diagnostic et renouvellement réseau amiante ciment Aiacciu - 1 <sup>ère</sup> tranche HT	800 000 €
France Relance 50 %	400 000 €
<i>Participation attendue CdC 30 %</i>	<i>240 000 €</i>

Soit Intervention France Relance en Corse sur les 63 M€ de l'Agence RMC	1 326 250 €
<i>Intervention attendue CdC</i>	<i>795 750 €</i>

Nous ne pouvons que regretter que sur les 65,5 M€ alloués globalement à l'Agence de l'Eau RMC, seuls 1,33 M€ aient pu bénéficier à notre bassin et espérons que sa dotation au titre de l'AAP Rebond s'en trouvera plus conséquente.

Les maîtres d'ouvrage insulaires bénéficiaires de ces aides nous ont adressé des demandes de subvention complémentaire afin de parfaire le plan de financement de ces projets.

Je vous propose donc d'attribuer dès à présent pour les opérations inscrites à France Relance par l'agence de l'eau les participations attendues de notre Collectivité ci-dessus précisées, sur les autorisations de programme disponibles au

P3144 en cette fin d'exercice budgétaire.

### **Autres contributions**

Deux mesures complémentaires pourraient venir compléter les aides au titre du 11<sup>ème</sup> programme permettant de parfaire le financement de certaines opérations et ainsi de faciliter leur réalisation par les collectivités rurales :

- Construction de stations d'épuration

L'assiette éligible à l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau, de l'ordre de 1 000 €/Equivalent Habitant, paraît trop faible pour les petites stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 500 EH. En effet, l'examen par les services des projets présentés montre un dépassement récurrent de ce coût plafond qui porte préjudice à l'avancement des opérations d'assainissement concernées.

Il semble opportun de remonter ce plafond d'assiette à 2 000 €/EH.

Une demande a été faite en ce sens à l'Agence par le Comité de Bassin lors de sa séance du 24 juin 2020 et pourrait être relayée par votre Assemblée.

En tout état de cause, je vous propose que l'assiette éligible retenue par notre Collectivité au titre de l'accord-cadre soit portée à partir de 2021 à 2 000 €/EH maximum pour les stations de capacité inférieure ou égale à 500 EH.

- Construction de réservoirs d'eau potable

Ces ouvrages ne sont financés au titre de l'accord-cadre que pour les unités de distribution de moins de 1 000 abonnés et pour une capacité maximum de 24h jusqu'à 300 abonnés et de 12h au-delà, de consommation plafonnée à 600 l/j/abonné.

Je vous propose là aussi que notre Collectivité participe au titre du SADPMC à la construction des réservoirs d'eau potable stricto sensu non éligible à l'accord-cadre, sous réserve que cette construction soit justifiée dans le cadre d'un projet global, notamment par un diagnostic et schéma directeur d'eau potable et des mesures de lutte contre le gaspillage.

Une modification du règlement d'aide du SADPMC pourra vous être proposée en ce sens.

Enfin, nous savons tous que les communes ont prioritairement besoin d'ingénierie, d'accompagnement et de conseils, surtout durant cette période de crise sanitaire.

Garantir la conformité sanitaire de la production d'eau potable dans les communes rurales apparaît comme une nécessité.

Pour que cette action soit rapide, les interventions lourdes et complexes telles que protection des ressources, réhabilitations de réseaux... qui doivent être considérées à plus long terme après diagnostic complet des installations, ne seront pas concernées par le dispositif proposé.

Il s'agira plutôt, à partir d'un simple état des lieux établi suite à des visites de terrain

effectuées par les services compétents (essentiellement SATEP...) d'apporter une expertise pour proposer des conseils et/ou un programme de travaux ciblés (reprise de regards, de réservoirs...) permettant d'améliorer rapidement la situation.

Ces opérations pourraient s'avérer utiles et assez faciles à mettre en œuvre par les maîtres d'ouvrage concernés et des petites entreprises locales en recherche de chantiers modestes.

Le montant des opérations aidées ne devra pas dépasser le seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux, à savoir 40 000 € HT porté, dans le cadre du soutien à l'activité économique, à 70 000 € HT jusqu'au 10 juillet 2021 par décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires.

Une concertation de l'ensemble des acteurs en vue d'une coordination efficace sera mise en place sous le pilotage de la Mission eau avec l'appui du service des aides à l'eau et à l'assainissement de la Direction de l'attractivité et des dynamiques territoriales.

Un ciblage sur des collectivités prioritaires (sollicitations, mauvaise qualité de l'eau, travaux déjà prévus...) sera effectué.

Les conditions de partenariat financier seront discutées avec l'Agence de l'Eau au titre de l'accord-cadre.

Il vous est proposé là aussi d'affecter d'ores et déjà 1 M€ sur les autorisations de programme 2020 disponibles au programme 3144.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Le Président du conseil d'administration*

*Siguale'*

Le Préfet coordonnateur de bassin  
Rhône-Méditerranée  
Préfet de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfet du Rhône

À

Mesdames et Messieurs les préfets de  
région et de département des bassins  
Rhône-Méditerranée et de Corse

Lyon, le **26 OCT. 2020**

**Objet : France-Relance – Liste des projets soutenus par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée -Corse**

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a présenté le plan de relance national, dénommé *France Relance*, pour préparer et construire la France de 2030. Au total, *France Relance* s'élève à 100 milliards d'euros d'investissement, dont environ 40 milliards issus de financements de l'Union européenne.

Au sein du « volet écologie » de France Relance, qui vise à accélérer la conversion écologique de l'économie et du tissu productif, 550 millions d'euros ont été annoncés en faveur de l'eau et de la biodiversité, dont :

- a) 300 M€ pour sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement, et de gestion des eaux pluviales (250 M€ versés aux agences de l'eau, et 50 M€ à l'OFB) : 63 M€ sont alloués à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse ;
- b) 250 M€ pour la biodiversité sur les territoires, la prévention des risques et le renforcement de la résilience : ces crédits seront principalement confiés aux services de l'Etat, à l'OFB, au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, et plus marginalement aux agences de l'eau à hauteur de 10 M€ (restauration écologique) dont 2,5 M€ alloués à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse.

Lors du dernier Conseil d'administration de l'agence de l'eau, réuni le 15 octobre 2020 sous ma présidence, le principe retenu a été que ces crédits du plan de relance attribués à l'agence seraient fléchés sur des opérations d'un montant significatif, réparties de manière équitable sur le territoire d'intervention de l'agence, en priorisant des opérations devant démarrer rapidement sur 2021, afin de pouvoir mobiliser et consommer les enveloppes dans les meilleurs délais, tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

Je tiens à vous communiquer la liste ainsi consolidée (ci-jointe) et les montants d'aide programmés par l'agence de l'eau, pour votre information et celle de vos services. Ces projets sont éligibles aux aides apportées par l'agence au titre de son appel à projets Rebond eau biodiversité climat, mais leur recensement dans cette liste leur permettra de bénéficier des crédits budgétaires attribués par l'Etat à l'agence au titre de *France Relance*.

La part financée à ce titre par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse s'élèvera dans la plupart des cas à 50 % de l'investissement. Il vous est naturellement possible d'apporter à ces projets si vous l'estimez pertinent des subventions complémentaires (DSIL par exemple).

Les services de l'agence de l'eau se tiennent à votre disposition pour toutes précisions utiles sur cette liste et les projets qu'elle identifie.

J'adresse copie du présent courrier à MM. les Présidents des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse, pour leur parfaite information.



Pascal MAILHOS

Région	Thème (eau ou biodiversité)	Sous-mesure	Opérateurs / services	Nature/ type de projet	Description de l'opération	Département	Code INSEE Commune	Bénéficiaire	Montant d'aide envisagé	date cible de démarrage	AE 2021	AE 2022
Bourgogne-Franche Comté	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Économies d'eau	Résorption fuites réseaux AEP - tranche 2021	21	plusieurs communes de Dijon Métropole	Dijon Métropole et/ou délégataires	498 000	2021	498 000	
Bourgogne-Franche Comté	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Économies d'eau	Résorption fuites réseaux AEP - tranche 2021	90	plusieurs communes de Gd Belfort Agglo	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	700 000	2021	700 000	
Bourgogne-Franche Comté	eau	boues	AERMC	Méthanisation	Unité de méthanisation sur la STEU Eau Vitale de Dijon	21	21231	SEMOP - ODIVEA	5 235 350	2021	5 235 350	
Grand Est	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Renouvellement réseaux AEP	Renouvellement réseaux AEP et assainissement - Le Val d'Ajol	88	88487	Commune de le Val d'Ajol	680 044	2021	680 044	
Bourgogne-Franche Comté	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Assainissement	Réhabilitation stations d'épuration et réseaux (Chaufontaine, Champvans-les-Moulins) - hors PDM	25	25368, 25119	Grand Besançon Métropole	500 000	2021	500 000	
Bourgogne-Franche Comté	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Eau potable	Modernisation unité de production d'eau potable de la Malate + travaux connexes	25	25056	Grand Besançon Métropole	1 350 000	2021	1 350 000	
Bourgogne-Franche Comté	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Assainissement	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de LA CHAILLEUSE-ESSIA	39	39021	CC Terre d'Emeraude	340 000	2021	340 000	
Bourgogne-Franche Comté	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Assainissement	Réhabilitation de réseaux d'assainissement et création de station - Boulligny	70	70083	Commune de Boulligny	180 000	2021	180 000	
Bourgogne-Franche Comté	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Eau potable	Renouvellement réseaux AEP de Domplierre les Ormes et Trivy	71	71178, 71547	SIE du Brionnais	648 000	2021	648 000	
Bourgogne-Franche Comté	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Économies d'eau	Résorption fuites réseaux AEP (Genlis, Varanges, Tart-le-Bas, Marlien)	21	21292, 21656, 21622, 21388	Sinotiv'eau	567 700	2021	567 700	
Bourgogne-Franche Comté	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Assainissement	Travaux sur les STEU de Longchamp et Pluvet - hors PDM	21	21351, 21487	Sinotiv'eau	755 000	2021	755 000	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Sécurisation alimentation en eau potable - substitution car ressources en déséquilibre	Substitution sécurisation de l'alimentation en eau de St Egrève / Fontaniil + quelques maillages entre réseaux (Fontaniil / St Egrève, Seysine/ Seysins...) + création de 2 stations de pompage pour réservoirs Sabot à Eybens et Marcellines à Port-de-Clais) pour obtenir Sécurisation effective à 100% Drac - Romanche	38	38000	Grenoble Alpes Métropole	2 000 000 €	début 2021	2 000 000 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Renouvellement canalisations et branchements	Renouvellement canalisations et branchements issus de la programmation de la collectivité	26	26000	Valence Romans agglo	1 085 550 €	1er trimestre 2021	1 085 550 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Réhabilitation bache captage du Vernay	Réhabilitation bache captage du Vernay	38	38348	CAPL	417 500 €	févr-21	417 500 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	transferts EU	Transfert des eaux usées de Saint Maurice l'exil à la station d'épuration de Péage de Roussillon	38	38550	Comcom Entre Bièvre et Rhône (EBER)	1 267 900 €		1 267 900 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Renouvellement AEP	Renouvellement réseau et branchement Route de roybon	38	38260	BIC	295 000 €	févr-21	295 000 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Nouvelle STEP + Réseau de transit	Raccordement des EU de Flachères au réseau EU d'Eydoches vers la future step de chabon + Construction STEP chabon de 4100 EH et réseaux de transfert associés	38	38690	BIEVRE EST	1 450 000 €	mars-21	1 450 000 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Réhabilitation réseau assainissement	Programme de travaux 2021-2022 de réhabilitation des réseaux d'eaux usées suite au SDA du BV de la STEP de Neydens (4689 ml )	74	74917	Communauté de communes du Genevois	820 575 €	mars-21	820 575 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	STEP + réseau	construction STEP MARLIOZ de 1800 EH + réseau de transfert des effluents de l'ancienne station sur environ 2400 m	74	74269	CC Usse et Rhône + Marlioz	929 716 €	1er trimestre 2021	929 716 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	PGRE - Substitution ressource	conduite d'adduction au réseau de la CC du pays de Cruselles pour substitution de la source de la Douai	74	4422	Grand Annecy	1 874 250 €	2e trimestre 2021	1 874 250 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	boues	AERMC	injection biogaz	injection du biogaz produit à la STEP de Chambéry	73	4510	Grand Chambéry	1 500 000 €	1er trimestre 2021	1 500 000 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	UPEP du Couzon	Réhabilitation avec économies d'eau	42	42923	Saint-Etienne Métropole	251 000 €	3è tri 2021	251 000 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Conformité EU	Mise en séparatif et raccordement des effluents de Bressolles sur la step de Niévroz	01	1988	3CM - Montluel	1 475 000 €	1er tri 2021	1 475 000 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Collecte EU temps pluie	STEP Givors - Stockage en réseau, restitution et poste de refoulement	69	1327	Métropole Lyon	2 355 000 €	2è tri 2021	2 355 000 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Renouvellement AEP	Programme zones de renouvellement patrimonial et interconnexion	69/01	69934/01988	SIEPEL (production eau potable)	2 091 750 €	3è tri 2021	2 091 750 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Renouvellement patrimonial réseaux	Programme 2021 de renouvellement patrimonial réseaux	69	6328	SIDESOL	1 500 000 €	1er tri 2021	1 500 000 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Réhabilitation réseau AEP	Réhabilitation du réseau AEP - Secteur Fontaine noire / Brévardière	38	38442	St Pierre de Chartreuse	638 000 €	2è tri 2021	638 000 €	
Auvergne-Rhône Alpes	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Economie d'eau	Economies d'eau -ZRE Beaume Drobie renouvellement adduction (PGRE)	07	10025	SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE	225 000 €	Début 2021	225 000 €	
Corse	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	lutte contre les fuites	Renouvellement canalisations AEP amiante ciment	2B		AcquaPublica	235 000 €	Début 2021	235 000 €	
Corse	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	lutte contre les fuites et protection des ressources	Réhabilitation des réservoirs d'eau potable suite au diagnostic, renouvellement des canalisations en amiante ciment	2A		CAPA	400 000 €	oct-21	400 000 €	
Corse	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Lutte contre la pollution	Abandon de la step d'Afa et raccordement des eaux usées à la step de Campo dell Oro	2A		CAPA	700 000 €	janv-21	700 000 €	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Construction réservoir d'eau / sécurisation ressource	Création d'un réservoir d'eau potable de 3500 m3	04	04088	Forcalquier	1 300 000	nov-21	1 300 000	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	réseaux assainissement et bassin d'orage	Veynes : Rehabilitation de 3km de réseaux d'assainissement. Création d'un bassin d'orage de 1000 m3. Objectif de réduction des eaux claires parasites. Système non conforme Collecte.	05		Veynes	900 000	1er semestre 2021	900 000	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	Sécurisation de la ressource AEP	Travaux de sécurisation par interconnexion Salon Lamanon et Salon La Crau les Aubes	13		Métropole AMP	1 500 000	1 semestre 2021 pour première tranche	1 500 000	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	BIOGAZ	Valorisation biogaz par injection réseau	13		Régie des eaux du pays d'Aix	1 500 000	2021	1 500 000	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	assainissement	Travaux de renouvellement des réseaux AEP vétustes	13		Métropole AMP	2 300 000	2021	2 300 000	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	assainissement	création nouvelle step 1800 EH à Caderousse	84		CC Pays réunis d'Orange	450 000	démarrage travaux fin 2021	450 000	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	assainissement	Travaux REUT	83	13103	GRIMEAU	1 100 000 €	1er semestre 2021	1 100 000 €	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	renouvellement réseaux AEP	Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable vétustes -5 communes	06	06095	Régie des eaux de canal de Belletrud	515 000 €	1er semestre 2021	515 000 €	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	renouvellement réseaux AEP	programme de travaux 2021 Vence	06	06088	Eau d'azur	995 000 €	2ème semestre 2021	995 000 €	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	renouvellement réseaux AEP	programme de travaux 2021 Cagnes	06	06088	Eau d'azur	644 000 €	2ème semestre 2021	644 000 €	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	réhabilitation de réseau aep	programme de réhabilitation de reseaux aep sur secteur Toulon	83	83137	MTPM	600 000 €	2ème semestre 2021	600 000 €	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	réhabilitation de réseau aep	programme de réhabilitation de reseaux aep sur Hyères Carqueiranne et la Crau	83	83137	MTPM	500 000 €	2ème semestre 2021	500 000 €	
Occitanie	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	AEP	quartier de Rochebelle	30	30007	Communauté d'agglomération d'Alès	1 800 000	2021	1 800 000	
Occitanie	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	AEP	Sabran - stockage, interconnexion, économies d'eau	30	30225	CA Gard Rhodanien	1 400 000	2021	1 400 000	
Occitanie	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	AEP	Nîmes - Sécurisation de l'AEP quartiers Nord-Ouest et création de la station pompage av. Mal Juin	30	30189	Communauté d'agglomération Nîmes Métropole	6 450 000	2021	6 450 000	
Occitanie	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	station d'épuration	step intercommunale Paulhan-Uscles-Aspiran et réseaux de transfert	34	34194	Communauté de Communes du Clermontais	1 000 000	2021	1 000 000	
Occitanie	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	AEP	Pézenas - château d'eau Montmorency	34	34199	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	650 000	2021	650 000	
Occitanie	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	assainissement	amélioration traitement des boues/méthanisation	11	11890	Carcassonne agglo	2 250 000	2021	2 250 000	
Occitanie	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	assainissement	step intercommunale Argelies-Mirepeisset et réseaux de transfert	11	11966	Grand Narbonne	3 500 000	2021	3 500 000	
Occitanie	eau	eau-assainissement-pluvial	AERMC	assainissement	réhabilitation STEP de Bages	66	66008	Communauté Communes Albères Côte Vermeille	900 000	2021	900 000	
<b>TOTAL Eau</b>									<b>63 219 335 €</b>		<b>63 219 335 €</b>	<b>- €</b>
Auvergne-Rhône Alpes	Biodiversité	restauration écologique	AERMC	Biodiversité	Marathon de la biodiversité sur le territoire de la CC de la Plaine de l'Ain	01		Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	461 580	2021	461 580	
Auvergne-Rhône Alpes	biodiversité	restauration écologique	SIRRA	GEMAPI	Projet Prevention des inondations et renaturation de rivière vieille et du Marais de Chardonnières St Simeon Bressieux	38	38870	SIRRA	946 805		946 805	
Occitanie	Biodiversité	restauration écologique	AERMC	continuité	Abaissement seuil et passe à poisson	11	112288	SM du Fresquel	630 000	2021	630 000	
Occitanie	Biodiversité	restauration écologique	AERMC	Continuité	Passe à poissons	34	34 172	3M	150 000	2021	150 000	
Occitanie	Biodiversité	restauration écologique	AERMC	continuité	Passe à poissons	30	30 081	AB Cèze	225 000	2022	225 000	
Occitanie	Biodiversité	restauration écologique	AERMC	ZH	Travaux hydrauliques	66	66127	RIVAGE	70 000	2021	70 000	
<b>TOTAL Milieux/Biodiversité</b>									<b>2 483 385 €</b>		<b>2 483 385 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL France Relance</b>									<b>65 702 720 €</b>		<b>65 702 720 €</b>	<b>- €</b>

**TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDITS DE PAIEMENT**

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Montant affecté	Echéancier de CP 2020	Echéancier de CP 2021	Echéancier de CP 2022	Echéancier de CP 2023
<b>3144</b>	ACQUA PUBLICA	Renouvellement canalisations amiante ciment	<b>141 000 €</b>	- €	<b>71 000 €</b>	<b>70 000 €</b>	- €
	CAPA	Poste de refoulement Emmanuel Arene	<b>62 842 €</b>	- €	<b>62 842 €</b>	- €	- €
		Raccordement des	<b>414 750 €</b>	- €	<b>200 000 €</b>	<b>214 750 €</b>	- €
		Réhabilitation réservoirs et réseau AC 1ère tranche	<b>240 000 €</b>	- €	<b>180 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	- €
	Communes rurales	Opérations ponctuelles participant à garantir la conformité sanitaire de la production en eau potable	<b>1 000 000 €</b>	- €	<b>250 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>250 000 €</b>
<b>3144</b>			<b>1 858 592 €</b>	- €	<b>763 842 €</b>	<b>844 750 €</b>	<b>250 000 €</b>